

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Réunion du 13 octobre 2016

L'an Deux Mille Seize, le jeudi 13 octobre à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué (Date de convocation : 3 octobre 2016) s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BARBAN, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie LABASTHE

	NOM Prénom	PRESENTS	EXCUSÉS Procuration à :	ABSENTS
1	Laurent BARBAN	X		
2	Didier SERIS	X		
3	Nadine CHENNA	X		
4	Bernard FATH	X		
5	Michel ZIMMER	X		
6	Marie-Christine GASTEUIL	X		
7	Serge MONNIER			X
8	Catherine FOURNIER		Mme CHENNA	
9	Muriel EYL		M. GIRAUDEAU	
10	Josette LUCAS		Mme PERPIGNAA- GOULARD	
11	Alain GIRAUDEAU	X		
12	Marc MINNEGHEER		M. BARBAN	
13	Simone HAEGEMANS	X		
14	Anne-Marie LABASTHE	X		
15	Claire GERARD-DARRACQ	X		
16	Benoist AULANIER	X		
17	Jean-François MOUCLIER	X		
18	Fabrice BOS		M. FATH	
19	Marie-Hélène DUBOIS	X		
20	Philippe GOURY	X		
21	Véronique PERPIGNAA-GOULARD	X		
22	Marie-Christine ITHURRIA	X		
23	Sylvie VABRE	X		
24	Pierre POZZOBON		M. SERIS	
25	Marie VIGUIER	X		
26	Philippe DIAS	X		
27	Benoit LACOSTE	X		
28	Catherine SY		M. PASETTI	
29	Nicolas PASETTI	X		

PROCES-VERBAL ANALYTIQUE

Les procès-verbaux des séances du conseil municipal des 7 juillet et 1^{er} septembre 2016 ont été adoptés à l'unanimité.

2016/47 – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Rapporteur : Monsieur FATH

Monsieur FATH présente la décision modificative n° 2 au budget principal « Commune » provenant de recettes nouvelles, aussi bien en section de fonctionnement que d'investissement.

Ainsi, pour les équilibres budgétaires, des dépenses sont inscrites, sans pour autant qu'elles seront nécessairement engagées, afin de préserver de bons résultats.

Les autres écritures sont des opérations d'ordre (chapitre 04) demandées par la trésorerie.

VOTE A L'UNANIMITE

2016/48 – OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique que la proposition d'ouverture de 4 dimanches en 2017 correspond à la pratique antérieure décidée par arrêté et que ce rythme est parfaitement adapté à la dimension de la commune.

Monsieur AULANIER est favorable à cette décision qui évite de tomber dans la dérive libérale et qui répond au principe de préservation de la qualité de la vie.

Monsieur FATH rappelle qu'au-delà de 5 fermetures annuelles, un débat doit avoir lieu au sein de la communauté de communes.

Pour information, une seule commune du territoire souhaite l'ouverture sur 12 dimanches.

Pour Monsieur FATH, il convient de garder raison et de bien différencier les besoins par rapport à des régions très touristiques, comme par exemple Paris.

Monsieur DIAS demande si la délibération de la communauté de communes prendrait le pas sur celle de la commune et s'il y a eu une concertation des commerçants de Léognan avant la prise de décision.

Monsieur FATH précise que la communauté de communes a compétence en matière d'organisation du commerce et que la décision serait à prendre pour l'ensemble du territoire.

VOTE A L'UNANIMITE

2016/49 – PART COMMUNALE AU SERVICE ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Avant de soumettre cette délibération au vote, Monsieur le Maire indique que l'augmentation de 2 % proposée pour la part communale aurait une incidence de + 0,48 €uros sur une facture d'eau d'une consommation annuelle de 120 m³ qui sert de référence.

VOTE : 25 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (MM DIAS-LACOSTE-Mme VIGUIER)

2016/50 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CDG GIRONDE

Rapporteur : Monsieur le Maire

VOTE A L'UNANIMITE

2016/51 – FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS

Rapporteur : Monsieur le Maire

VOTE A L'UNANIMITE

2016/52 – SERVICE CIVIQUE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Bien qu'il s'agisse d'une délibération de principe, Monsieur le Maire appuie cette initiative qui est un encouragement à la citoyenneté.

VOTE A L'UNANIMITE

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire retient l'attention des élus pour annoncer que Monsieur le Préfet a décerné le titre de maire honoraire à Monsieur FATH.

Cette distinction marque la reconnaissance de son engagement en qualité de maire de Léognan pendant plus de vingt ans.

La séance a pris fin à 18 h 40.

* * * * *

